



Certificat médical des personnes majeures

- Le licencié doit remplir le module de santé.
- S'il a répondu NON à toutes les questions, il doit renseigner et signer l'attestation figurant sur la demande de licence FFC pour une demande de licence « papier » ou valider sa réponse en ligne pour une prise de licence dématérialisée.
- S'il a répondu OUI à une seule question, il doit présenter un nouveau certificat médical de moins de 6 mois avec un ECG (OBLIGATOIRE).

Certificat médical des mineurs

Le licencié (et/ou son représentant légal) doit remplir le questionnaire de santé.

- S'il a répondu NON à toutes les questions, il doit renseigner et signer l'attestation figurant sur la demande de licence FFC (signature du représentant légal) pour une demande de licence « papier » ou valider sa réponse en ligne pour une prise de licence dématérialisée.
- S'il a répondu OUI à une seule question, il doit présenter un nouveau certificat médical de moins de 6 mois.

Compétition

- Pour tous les licenciés qui ne peuvent pas utiliser le questionnaire de santé et qui pratiquent le cyclisme en compétition, la mention « **Y COMPRIS EN COMPÉTITION** » doit être cochée sur le certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme. Licences concernées : Elite, Open, Access, Epreuve de Masse, U7, U9, U11, U13, U15, U17, Pass Accueil Jeune, Pass découverte.
- L'utilisation du modèle FFC est obligatoire, pas de certificat médical sur papier libre.**

Certificat médical (hors compétition)

- Licences concernées : Loisir, Baby-Vélo.
- L'utilisation du formulaire FFC est obligatoire, pas de certificat médical sur papier libre.**

Licences Arbitres

- Les arbitres n'ont plus à remplir de questionnaire, ni à fournir de certificat médical.

Questionnaires de santé Module Santé (majeurs) ou QS Mineurs

- Le questionnaire est à remplir et à conserver par le licencié (ou son représentant légal).
- Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.
- Le licencié doit être en mesure de présenter ce formulaire à son club et/ou à son comité régional.
- Si le licencié a répondu NON à toutes les questions, il doit renseigner et signer l'attestation figurant sur la demande de licence FFC. Pour les mineurs, signature du représentant légal.

Certificat médical Modèle FFC OBLIGATOIRE (disponible sur l'espace licencié)

- L'utilisation du modèle FFC du certificat médical est obligatoire pour tous les licenciés concernés.
- Pour les licences hors compétition, la case « la pratique du cyclisme » doit être cochée.
- Pour les licences compétition, les cases « la pratique du cyclisme » et « y compris en compétition » doivent être cochées.
- Pour les personnes majeures qui ont répondu OUI au module santé, la case « un ECG a été réalisé » doit être cochée.
- Le nombre de cases cochées doit être indiqué par le médecin dans tous les cas.